



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 avril 2012
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2012
25-29 juin 2012, Genève
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport sur la première session ordinaire de 2012
(1^{er}-3 février 2012, New York)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement</i>	
II. Déclaration de l'Administratrice et arrangements de programmation.....	2
III. Égalité des sexes au PNUD	5
IV. Programmes de pays et questions connexes	8
<i>Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population</i>	
V. Déclaration du Directeur exécutif et questions financières, budgétaires et administratives ...	10
VI. Audit et contrôle internes	14
VII. Programmes de pays et questions connexes	15
<i>Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</i>	
VIII. Déclaration du Directeur exécutif et questions financières, budgétaires et administratives ...	16
<i>Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS</i>	
IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes.....	19
X. Rapport au Conseil économique et social	24
XI. Questions diverses.....	26

Annexe

Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS,
de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM – voir DP/2012/5 (Add.1)



I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2012 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'ONU, à New-York, du 1^{er} au 3 février 2012. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et a remercié les membres du Conseil pour leur confiance. Il a également remercié le Président et les membres du Bureau sortants pour leur direction et leur participation active aux travaux du Conseil. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection. Il a noté que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS avaient un rôle primordial à jouer dans la préparation de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement de l'ONU. Il a ajouté qu'il attendait avec intérêt les débats riches et constructifs qui se tiendraient au cours des sessions de 2012 du Conseil d'administration.

2. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, celui-ci a élu pour 2012 le Bureau suivant, lors d'une réunion tenue le 9 janvier 2012 :

Président : S. E. M. Mårten Grunditz (Suède)

Vice-Président : M. Tarik Iziraren (Maroc)

Vice-Président : S. E. M. Yusra Khan (Indonésie)

Vice-Président : Mme Candida Novak Hornakova (République tchèque)

Vice-Président : M. Eduardo Porretti (Argentine)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2012 (DP/2012/L.1) ainsi que le rapport sur la deuxième session ordinaire de 2011 (DP/2012/1). Le Conseil d'administration a adopté le plan de travail annuel révisé pour 2012 (DP/2012/CRP.1/Rev.1) ainsi que le plan de travail provisoire pour la session annuelle 2012.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2011 figurent dans le document DP/2012/2, qui est accessible à l'adresse <http://www.undp.org/execbrd>.

5. Dans sa décision 2012/8, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2012 :

Session annuelle de 2012 : 25 au 29 juin 2012 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2012 : 4 au 10 septembre 2012

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et arrangements de programmation

6. Dans ses remarques liminaires au Conseil d'administration (disponible sur le site internet du Conseil d'administration), l'Administratrice a remercié la Présidente et les vice-présidents sortants pour leur engagement et leur soutien tout au long de l'année 2011, et a félicité le Président et les vice-présidents nouvellement élus. Elle a évoqué les faits marquants de 2011, la volonté de changement de plus en plus

marquée et l'espoir et la motivation que cette volonté suscitait chez des millions de personnes.

7. Elle a souligné l'appui fourni par le PNUD aux pays de la Région des États arabes en 2011, en soutenant les processus électoraux, les efforts engagés en matière de gouvernance, une croissance sans laissés pour compte et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Elle a évoqué l'efficacité du dispositif d'intervention face à la crise du PNUD (SURGE) pour garantir un déploiement rapide de l'aide en cette période cruciale de transition dans la région. Elle a également souligné le travail fourni par le PNUD pour bâtir une nation au Soudan du Sud ainsi que ses activités en matière d'assistance humanitaire et d'aide au développement dans la région du Sahel.

8. Se tournant vers l'avenir, l'Administratrice a insisté sur les perspectives qui s'offraient au PNUD en 2012 pour faire progresser le programme de développement. Elle a souligné le rôle de l'organisation dans des domaines jugés prioritaires par le Secrétaire général dans son Plan d'action ainsi que son engagement dans des processus mœurs de la coopération au développement : le Cadre d'accélération de la réalisation des OMD, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), le cadre de développement de l'après-2015 et l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement de l'ONU. Elle a affirmé que le PNUD était prêt à travailler à l'élaboration d'« objectifs de développement durable » à l'occasion de Rio+20, de l'après-2015 et d'autres rencontres à venir.

9. Le PNUD a participé activement, avec des membres du Conseil d'administration, au parachèvement du nouveau plan stratégique 2014-2017, à la seconde révision des arrangements en matière de programmation, au programme de réforme interne, et aux progrès vers davantage de transparence et de respect du principe de responsabilité. Elle a expliqué comment le plan stratégique 2014-2017 du PNUD lui permettrait de se positionner en tant qu'organisation de développement de premier plan, résolue à obtenir des résultats. Présentant la seconde révision des arrangements en matière de programmation 2008-2013 (DP/2012/3), l'Administratrice a examiné les trois options de sélection et les quatre modèles d'attribution. Elle a attiré l'attention sur les efforts engagés par le PNUD pour mieux faire part de sa contribution spécifique grâce à l'amélioration de ses rapports de résultats et au renforcement des capacités de son personnel.

10. C'est avec satisfaction que l'Administratrice a mis les collègues au fait de la participation active du PNUD à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, de son classement parmi les « dix premiers » à l'occasion du lancement de l'indice de transparence de l'aide, de l'adoption, le 1^{er} janvier 2012, des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et de son engagement de rendre publics les rapports de vérification internes du PNUD, dans leur intégralité, d'ici la fin de l'année 2012.

11. Dans leurs commentaires généraux, les délégations ont encouragé le PNUD à profiter pleinement du processus d'examen quadriennal complet et à coupler celui-ci à sa stratégie en matière d'activités de développement à l'échelon mondial, comme le Cadre d'accélération de la réalisation des OMD, Rio+20 et, plus largement, le cadre de développement de l'après-2015.

12. Les délégations se sont réjouies des progrès accomplis par l'organisation et de la direction stratégique qu'elle a adoptée, et que reflètent les trois cadres structurels : le nouveau plan stratégique, le budget intégré et le programme de réforme de l'organisation. Ils ont formulé un grand nombre de commentaires sur les points suivants : a) questions relatives à l'attribution des ressources du PNUD et situation du financement en ce qui concerne les arrangements en matière de programmation; b) nécessité pour le PNUD de saisir les occasions qui se présentent à la faveur des processus internes (plan stratégique, programme de réforme, budget intégré) et des processus externes (Rio+20, processus d'examen quadriennal complet) en cours, dans le droit fil du plan d'action du Secrétaire général; et c) nécessité d'améliorer l'efficacité, la transparence et la redevabilité dans le contexte de la réforme plus vaste du système des Nations Unies. Ils attendent avec intérêt les prochaines discussions sur ces sujets, et ont demandé des détails quant aux jalons menant au développement pour les trois cadres structurels.

13. S'agissant des arrangements de programmation et de l'affectation des ressources, les délégations sont de manière générale convenues que le PNUD devait continuer à se concentrer sur les besoins en ressources des pays à faible revenu et des pays les moins avancés tout en adoptant une approche différenciée pour les pays à revenu intermédiaire dans lesquels, ont-ils noté, les conditions et des besoins varient grandement.

14. Les délégations ont souhaité en apprendre davantage sur les options de sélection et les modèles d'attribution proposés, mais ont recommandé de ne pas prendre de décision ferme sur le sujet à ce stade. À cet égard, ils ont réaffirmé que les trois principes fondamentaux (progressivité, prévisibilité et universalité) devaient continuer à guider les arrangements de programmation.

15. De même, ils ont demandé un complément d'information sur les propositions d'allocations aux activités des programmes autres que les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base. Ils ont en outre demandé des éclaircissements sur les propositions du PNUD d'inclure le Fonds d'équipement des Nations Unies dans les arrangements de programmation et de créer un fonds de réserve. Ils ont souligné qu'il était important de montrer, dans le modèle de budget intégré, comment les ressources seront liées au plan stratégique.

16. De nombreuses délégations ont une nouvelle fois souligné l'importance de disposer d'un niveau durable et prévisible de contributions volontaires, avertissant qu'un déclin non maîtrisé des ressources de base aurait des répercussions néfastes sur la qualité des activités d'aide au développement des Nations Unies et entacherait la légitimité de l'organisation à long terme.

17. Dans un domaine connexe, les délégations ont reconnu la nécessité d'une flexibilité de la présence physique du PNUD dans les pays, jugeant que cette présence devait se fonder sur les besoins de développement spécifiques d'un pays et non répondre à un schéma unique censé convenir à tous. Elles ont accueilli avec satisfaction les considérations plus détaillées sur la présence stratégique à l'échelle mondiale, dans le droit fil des délibérations sur le nouveau plan stratégique.

18. Les délégations se sont réjouies de la proposition d'accélérer la pleine diffusion des rapports de vérification interne en demandant au Conseil d'administration de parvenir à un accord d'ici à la session annuelle de 2012. Bon nombre d'entre elles ont toutefois souligné la nécessité de prendre toutes les

précautions nécessaires et d'harmoniser les calendriers pour le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS. Il a en outre été demandé de mettre en place un dialogue suffisant avec le Conseil sur cette question avant la session annuelle de 2012.

19. L'Administratrice a remercié les délégations pour leurs commentaires et leurs conseils quant à la marche à suivre dans le contexte du développement international, notant en particulier les préparatifs de Rio+20. Elle a salué l'action et l'engagement de nombreux membres du Conseil d'administration en vue de trouver un juste équilibre entre développement économique et social et la sauvegarde des écosystèmes. Dans ce contexte, elle a souligné la nécessité de renforcer les trois piliers (économique, social et environnemental) dans le cadre de Rio+20.

20. L'Administratrice a indiqué que le PNUD se réjouissait de voir les délégations s'investir dans l'élaboration de l'examen quadriennal complet et les a remerciées pour leur soutien sans faille dans le cadre des réformes internes. Le PNUD continuera à collaborer avec les membres du Conseil d'administration à l'élaboration du plan stratégique, qui reflétera le budget intégré, des niveaux accrus de transparence et de redevabilité, et la publication des rapports de vérification interne.

21. L'Administratrice a affirmé que l'organisation était prête à créer et à développer de nouveaux partenariats stratégiques. Elle a noté la pression exercée sur le financement des activités de base et dit à quel point le PNUD appréciait le soutien sans faille des membres du Conseil d'administration aux ressources de base, en ces temps d'extrême rigueur budgétaire. Elle a réaffirmé l'importance du financement pour permettre au PNUD d'agir de manière plus stratégique et davantage tournée vers l'avenir.

22. Réagissant au débat sur les arrangements de programmation, l'Administratrice associée a souligné l'importance de la relation entre le plan stratégique, le budget intégré (qui incorporerait les arrangements programmatiques) et le programme de réforme de l'organisation. Elle a indiqué que des discussions informelles sur les arrangements de programmation et les questions connexes se poursuivraient jusqu'à la session annuelle. L'Administratrice associée a rappelé trois points essentiels qui orienteraient les discussions à venir : a) la priorité élevée accordée à la présence du PNUD, physique ou par l'entremise de programmes, dans les pays à faible revenu; b) un engagement constant dans les pays à revenu intermédiaire; et c) une réflexion et une analyse des formes d'engagement les plus appropriées dans les pays à revenu intermédiaire. S'agissant de la question des trois options de sélection et des quatre modèles d'attribution, elle a demandé au Conseil d'administration de continuer à fournir des indications quant aux possibilités de réduire le nombre d'options et de modèles afin que le PNUD soit en mesure de lui communiquer davantage d'informations et d'analyses détaillées pour éclairer ses prises de décision.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/1 : Examen des arrangements de programmation du PNUD pour 2008-2013.

III. Égalité des sexes au PNUD

24. L'Administratrice associée a présenté le rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, décrivant les principaux domaines d'intervention pour chaque objectif : a) réduction

de la pauvreté et réalisation des OMD, y compris l'examen des aspects sexospécifiques du VIH/sida; b) gouvernance démocratique; c) prévention des crises et relèvement; et d) gestion du climat et de l'environnement pour un développement durable. Elle a exposé les mesures institutionnelles prises par le PNUD pour s'assurer de parvenir à des résultats en matière d'égalité des sexes, comme le marqueur politique de l'égalité hommes-femmes et les travaux du Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes. Elle a également évoqué la relation positive entre ONU-Femmes et le PNUD et la mise en œuvre de la politique de parité au sein du PNUD.

25. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport oral de l'Administratrice ainsi que les efforts visant à intégrer l'égalité des sexes dans les projets et programmes. Elles ont félicité le PNUD d'avoir œuvré à la réalisation des objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, comme en témoignent les résultats des activités de développement définies dans sa stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes. Elles se sont réjouies des résultats obtenus par le PNUD par l'intermédiaire du Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes et du marqueur politique de l'égalité hommes-femmes. Elles ont félicité le PNUD pour son action en faveur d'une plus grande redevabilité en matière d'égalité des sexes au niveau de l'organisation et au niveau des pays, et l'ont encouragé à intensifier ses efforts.

26. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur la situation de l'examen à mi-parcours de 2011 et la mise en œuvre de ses recommandations, ainsi qu'un bilan des progrès réalisés en matière de parité des sexes au sein du PNUD et des difficultés subsistantes, notamment au niveau des cadres moyens. Elles ont instamment demandé au PNUD de renforcer l'égalité des sexes dans le secteur des ressources humaines et du personnel. Notant la diminution du pourcentage de fonds apportant une contribution significative à l'égalité des sexes, elles ont souligné la nécessité d'intégrer l'égalité des sexes dans ses programmes et projets.

27. Les délégations ont demandé à recevoir les documents de travail longtemps avant les sessions et ont souhaité que des précisions soient données dans les prochains rapports sur la participation des femmes à la vie politique, aux négociations de paix, à la consolidation de la paix et à la reconstruction, domaines dans lesquels elles estiment que le PNUD a un rôle majeur à jouer. Se réjouissant que la question de l'autonomisation des femmes ait été abordée, elles ont souhaité en savoir davantage sur la manière dont le PNUD envisage d'intégrer les questions sexospécifiques à sa contribution aux efforts mis en œuvre à l'échelle mondiale pour parvenir au développement durable. Elles attendent avec intérêt que le PNUD adopte une stratégie de promotion de l'égalité des sexes, qui éclairerait et accompagnerait son plan stratégique.

28. Les délégations ont encouragé le PNUD à renforcer son partenariat avec ONU-Femmes pour donner plus de force à leurs avantages comparatifs respectifs et garantir des résultats au niveau des pays. Ils ont noté qu'ONU-Femmes défendait efficacement la cause de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes à l'échelle mondiale, tandis que le PNUD bénéficiait d'une forte présence à l'échelle internationale. Elles ont encouragé ce dernier à renforcer le dialogue avec ONU-Femmes sur les activités opérationnelles, les activités thématiques ainsi que les capacités et la coordination en matière d'égalité des sexes.

29. Plusieurs délégations ont demandé un complément d'informations sur les enseignements tirés, au niveau national, de la mise en œuvre d'activités de promotion de l'égalité des sexes dans le cadre d'une coordination interorganisations. Elles ont demandé des informations sur ce que faisait le PNUD au sein de son organisation pour amener des changements de comportement dans le domaine de l'égalité des sexes et comment ces actions se reflétaient dans les cadres de résultats. Elles ont souhaité savoir comment le PNUD utilisait le marqueur politique de l'égalité hommes-femmes pour évaluer les résultats et orienter sa planification.

30. L'Administratrice associée a remercié les délégations pour leurs commentaires et a noté, en ce qui concerne le déclin dans les chiffres du marqueur politique de l'égalité hommes-femmes, que le PNUD avait fait de ce marqueur une composante clé de ses activités de planification, d'établissement de rapports et de suivi à l'échelle du système. Par l'intermédiaire du Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, le PNUD travaille avec chaque bureau pour tenter de trouver une solution à ce déclin et inverser la tendance. En ce qui concerne les documents relatifs aux programmes de pays, elle a affirmé aux délégations que le PNUD était en train d'appliquer des mesures de contrôle de la qualité et d'examiner ces documents afin de s'assurer qu'ils soient axés sur la planification, le suivi et la communication des résultats dans le domaine de l'égalité des sexes.

31. Elle a noté que le PNUD faisait régulièrement le point avec ses partenaires sur la question du renforcement de la paix et les situations postconflituelles afin de veiller à ce que les femmes participent aux négociations de paix. S'agissant de l'émancipation économique, elle a souligné que le PNUD, fondant son action sur des données factuelles, considérait l'autonomisation économique des femmes comme le point de départ de leur autonomisation politique.

32. En ce qui concerne la coordination interorganisations, elle a insisté sur les bonnes relations de travail entre le PNUD et ONU-Femmes, notant que les deux institutions étaient désireuses de collaborer avec des organisations de Nations Unies afin de maximiser leurs avantages comparatifs à l'échelle mondiale au profit des femmes.

33. Notant que le PNUD avait avec succès intégré les questions d'égalité des sexes dans son cadre de planification et de résultats, elle a souligné que l'organisation s'employait à former son personnel et ses cadres à des méthodes de planification, de suivi et d'établissement de rapports axées sur l'égalité des sexes, qui permettront d'évaluer et de garantir les résultats. Elle a informé les délégations que l'examen à mi-parcours avait été utilisé pour éclairer les plans stratégiques, présents et à venir.

34. La Directrice de l'équipe chargée des questions d'égalité hommes-femmes au sein du PNUD a axé sa réponse sur deux points a) : le marqueur politique de l'égalité hommes-femmes et la possibilité d'utiliser un marqueur unique pour l'ensemble du système des Nations Unies; et b) les comportements sexistes et l'égalité hommes-femmes sur le lieu de travail. Elle a informé les délégations que le PNUD, pionnier du marqueur de l'égalité hommes-femmes, coorganisait un groupe d'étude sur le marqueur et avait formé un certain nombre d'organisations à son utilisation. Le groupe d'étude examine également les moyens d'harmoniser l'outil. Le PNUD collabore étroitement dans ce cadre avec ONU-Femmes, qui promouvra l'initiative une fois l'outil harmonisé. S'agissant des attitudes sexistes sur le lieu de travail, elle a affirmé aux délégations que le PNUD examinait en détail ses

politiques en la matière afin de s'assurer qu'elles favorisent et renforcent une culture de l'égalité des sexes, en particulier au niveau national.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/2 : Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes.

IV. Programmes de pays et questions connexes

36. L'Administratrice associée a introduit le sujet, indiquant que 18 programmes de pays examinés à la deuxième session ordinaire de 2011 étaient prêts à être approuvés selon la procédure d'approbation tacite. Elle a présenté, pour approbation par le Conseil d'administration, le descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud (DP/DCP/SSD/1) et a donné au Conseil un aperçu des efforts soutenus mis en œuvre par le PNUD pour améliorer la qualité de ses programmes. Le Directeur adjoint du bureau régional pour l'Afrique a ensuite à son tour fait un compte rendu détaillé du travail effectué par le PNUD avec ses partenaires pour soutenir la République du Soudan du Sud, comme prévu dans le descriptif de programme de pays.

37. Les discussions se sont portées sur le descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud. Soulignant les défis considérables auxquels le pays doit faire face, les délégations ont félicité le PNUD d'avoir élaboré un programme de pays qui soit en phase avec les priorités nationales et le plan de développement national. Elles ont noté que le descriptif de programme de pays était un programme intérimaire, qui devrait être suivi en 2012-2013 d'une évaluation conjointe et de l'élaboration d'un programme de pays commun, initiative dont elles se réjouissent vivement. Elles ont souligné l'importance de la maîtrise nationale et du rôle de chef de file du gouvernement, notamment en matière de sécurité, et ont déconseillé le recours à des processus parallèles des Nations Unies.

38. Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité d'une étroite collaboration entre les organisations des Nations Unies lors de l'élaboration de l'évaluation conjointe avec des partenaires internationaux et d'une meilleure coordination entre les équipes de pays à Khartoum et à Djouba. Elles ont souligné l'importance de planifier les interventions d'urgence, d'atténuer les risques et d'adopter une approche coordonnée de l'aide humanitaire, du relèvement et du développement, en particulier dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). À cet égard, elles ont encouragé le PNUD à adopter une structure plus souple afin de garantir une meilleure adaptabilité aux changements éventuels des conditions locales.

39. Les délégations ont instamment demandé au PNUD et au système des Nations Unies de mener des évaluations indépendantes sur une base régulière, en plus des évaluations spécifiques à chaque institution, et ont encouragé le PNUD à améliorer le suivi et l'établissement de rapports. Les délégations ont souligné la nécessité de mieux appréhender toute la complexité de la question des « rapatriés », notamment dans la perspective de la problématique hommes-femmes. Elles ont demandé que les rapports à venir comportent des analyses de la problématique hommes-femmes et fondées sur des données ventilées par sexe.

40. Tout en félicitant le PNUD d'avoir intégré la problématique de l'égalité des sexes dans le programme de pays, une délégation a fait remarquer que cette question n'était pas suffisamment prise en compte dans le cadre de résultats transitoires. Appréciant à sa juste valeur la qualité du cadre de résultats, la délégation a noté que les données de référence étaient manquantes pour certains indicateurs et que l'évaluation et l'atténuation des risques étaient insuffisantes. Sur la question du financement, la délégation a noté que les allocations budgétaires étaient inférieures à ce qui avait été demandé et a demandé quelles étaient les chances d'obtenir les fonds nécessaires, en particulier pour le résultat 1 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

41. Afin d'éviter les répétitions inutiles et la fragmentation, les délégations ont souligné la nécessité de définir et de hiérarchiser les rôles et responsabilités. Elles ont encouragé le PNUD à utiliser les directives et les principes régissant les interventions dans les États fragiles, définies lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, à Busan.

42. Le Directeur adjoint du bureau régional pour l'Afrique, remerciant les délégations pour leurs commentaires, a dit que le PNUD ferait rapport au Conseil sur la généralisation de la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la mise en œuvre des politiques en la matière, sur la base d'analyses de la problématique hommes-femmes et fondées sur des données ventilées par sexe. Il a indiqué que le PNUD travaillait en étroite collaboration avec la MIMUSS et d'autres organisations des Nations Unies, en mettant l'accent sur leurs avantages comparatifs afin de remédier aux lacunes et chevauchements.

43. Convenant que la collecte de données restait un défi de taille, le Directeur adjoint a affirmé que le PNUD travaillait avec le Gouvernement au renforcement des capacités nationales en matière de collecte de données fiables et actualisées. Le PNUD concentre ses efforts sur le renforcement des capacités des ministères de la planification, en collaboration avec la communauté des donateurs. Il a affirmé que le PNUD mènerait des évaluations indépendantes, conformément à l'usage.

44. L'Administratrice associée, remerciant les délégations, a expliqué que le PNUD avait accompli des progrès dans les domaines de l'analyse et de la gestion du risque, comme en témoigne le descriptif de programme de pays, mais qu'un suivi attentif de la situation était indispensable. Elle a assuré au Conseil d'administration que le PNUD suivait de très près la situation au Soudan du Sud et veillerait à garantir la flexibilité et le suivi. Notant que les analyses avaient révélé qu'une fragmentation tendait à se produire dans les pays à faible revenu, le PNUD a pris des mesures pour garantir que le descriptif de programme de pays soit ciblé et stratégique, se concentrant sur des domaines dans lesquels l'organisation dispose d'un avantage comparatif.

45. S'agissant du budget, elle a souligné que les ressources de base du PNUD avaient été allouées aux pays concernés par les programmes en fonction de leurs besoins; les bureaux de pays évaluent en générale de manière assez précise les projets se trouvant dans la filière et les ressources financières nécessaires pour atteindre les résultats escomptés. Elle a souligné que le PNUD attachait la plus grande importance à la coordination avec les organismes humanitaires partenaires, attirant l'attention sur les liens étroits qui unissent le PNUD et le HCR.

46. Le Conseil d'administration a approuvé les 18 programmes de pays suivants, selon la procédure d'approbation tacite, sans qu'ils aient été examinés ni débattus, conformément à la décision 2006/36 : (région Afrique) Cap-Vert (programme commun de pays), Gambie, Malawi, Mozambique, République centrafricaine; (région Asie et États du Pacifique) Papouasie-Nouvelle-Guinée (programme commun de pays), République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Thaïlande, Viet Nam (programme commun de pays); (région des États arabes) Algérie et Yémen; et (région Amérique latine et Caraïbes) Brésil, Guyana, Panama, Pérou, République dominicaine et Suriname.

47. Conformément à la décision 2011/40, le Conseil d'administration a également approuvé le descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud, à titre exceptionnel.

Débat consacré au FNUAP

V. Déclaration du Directeur exécutif et questions financières, budgétaires et administratives

48. Dans sa déclaration (disponible à l'adresse <http://unfpa.org/public/home/news/pid/9946>), le Directeur exécutif a présenté les grandes lignes des travaux menés par la FAO en 2011 (y compris une courte vidéo) et ses priorités pour 2012 en ce qui concerne la mise en œuvre du plan stratégique et du plan d'action. Il a donné des détails sur le FNUAP et le nouveau programme de développement; le respect du principe de responsabilité; la sûreté et la sécurité du personnel; et la situation financière du Fonds. Il a présenté le projet de budget institutionnel 2012-2013 (DP/FPA/2012/1); la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP (DP/FPA/2012/3); et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les estimations relatives au budget institutionnel pour 2012-2013 et la révision du Règlement financier et des règles de gestion (DP/FPA/2012/2). Il a souligné qu'avec deux ans pour obtenir les résultats prévus dans le cadre du plan stratégique et du plan d'action actuels, il était essentiel de bien situer le FNUAP et sa mission dans le contexte des nouvelles questions de développement durable à étudier avant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), au-delà de l'évaluation de 2014. Il a indiqué qu'il s'agissait d'une occasion unique de définir les priorités du FNUAP de façon stratégique à tous les niveaux de l'organisation. Il a ajouté que renforcer le respect du principe de responsabilité restait sa priorité institutionnelle pour l'organisation. Il a remercié tous les États Membres pour leur soutien. (Une courte vidéo de la campagne Actions 7 Milliards a été diffusée).

49. Les délégations ont apprécié la déclaration très instructive du Directeur exécutif et ont félicité le FNUAP pour l'appui fourni aux pays grâce à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de son approche fondée sur les droits. Il a été noté que le mandat du Fonds était essentiel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'importance d'indiquer des résultats clairs et quantitatifs dans le domaine de la santé maternelle dans les pays bénéficiant d'un appui a été mise en exergue. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'appui fourni par

le FNUAP dans des domaines clés tels que la santé procréative et sexuelle et les droits de la procréation; la population et le développement; et l'égalité des sexes. Ils ont salué l'accent mis par le FNUAP sur les besoins des jeunes. Les délégations ont souligné la nécessité constante de réduire la mortalité maternelle, de favoriser la planification familiale et de lutter contre la violence sexuelle et sexiste, y compris dans les situations de conflit et d'après-conflit. La stratégie d'intervention humanitaire de deuxième génération a été saluée. Le rôle de chef de file que joue le Fonds, depuis plus de quarante ans, dans la promotion de la santé procréative et sexuelle et des droits de la procréation a été mis à l'honneur. Les efforts du FNUAP pour améliorer l'efficacité des programmes ont également été salués.

50. Bon nombre de délégations ont insisté sur le fait que l'action du FNUAP devait se concentrer sur les pays les moins avancés (PMA) dans lesquels les besoins sont les plus grands. La vulnérabilité de ces pays et leur besoin de savoir-faire technique et de ressources financières ont été soulignés. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP pour son appui aux partenariats avec les pays à revenu intermédiaire. Certaines délégations ont indiqué qu'une plus grande attention devrait être consacrée aux pays qui connaissent un déclin démographique. Les délégations ont souhaité en apprendre davantage sur le projet de création de centres d'information stratégiques, et certaines d'entre elles ont demandé comment ce projet était envisagé en Europe de l'Est et en Asie centrale. L'importance de la coopération Sud-Sud a également été mise en exergue par plusieurs délégations. Elles ont également indiqué que celle-ci ne pouvait se substituer à la coopération Nord-Sud. Certaines délégations ont encouragé le FNUAP à poursuivre sa collaboration avec ONU-Femmes dans des domaines tels que l'égalité des sexes et la prévention du VIH.

51. De nombreuses délégations ont félicité le FNUAP pour l'approche ouverte et sans exclusive de sa présentation du budget institutionnel. Elles ont noté que l'approche fondée sur les résultats avait permis aux donateurs et aux autres États Membres d'évaluer les revenus et les dépenses par rapport aux résultats escomptés et obtenus. Certaines délégations ont affirmé qu'elles partageaient l'avis positif du CCQAB sur les progrès réalisés par le FNUAP dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et des initiatives connexes telles que la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP. Tout en félicitant le FNUAP d'avoir modifié le Règlement financier selon les commentaires du CCQAB et du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, une délégation a apprécié l'offre de poursuivre le dialogue sur certaines de ces questions.

52. Bon nombre de délégations ont salué la diminution des coûts de gestion et l'augmentation dans la proportion des fonds disponibles pour la mise en œuvre des programmes. Notant que la réduction des coûts constituait une étape importante vers une plus grande efficacité, les délégations ont ajouté que l'utilisation de locaux et de services communs pourraient permettre de réaliser de nouvelles économies et de nouveaux gains d'efficacité. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction le renforcement de l'appui aux bureaux de terrain, qui à son tour permettrait une meilleure mise en œuvre des programmes au niveau des pays. Le renforcement de la présence sur le terrain et la création d'un second bureau régional en Afrique ont été salués par les délégations, en particulier au regard du nombre et de la complexité des programmes dans la région. Il a été demandé au FNUAP de poursuivre ses efforts en vue de réduire les taux de vacance de postes.

53. Les délégations ont dit attendre avec intérêt l'élaboration d'un budget intégré unique en 2014 et ont salué l'adoption par le Fonds du nouveau système de classification des coûts, comme convenu avec le PNUD et l'UNICEF. Elles se sont également félicitées de la perspective de l'examen conjoint des taux de recouvrement des coûts avec ces deux mêmes organismes. Certaines délégations ont demandé si des fonds du budget institutionnel seraient affectés à la politique humanitaire à l'élaboration des politiques humanitaires, aux activités techniques et à l'appui aux chefs de file des groupes sous-sectoriels. Elles ont demandé des rapports plus détaillés sur les activités humanitaires et les dépenses effectuées au titre de toutes les sources de financement.

54. Les délégations ont souligné l'importance des garanties locales et d'un suivi régulier de la part du Siège pour assurer le contre-pouvoir financier et administratif approprié. Il a été demandé au FNUAP de continuer à se concentrer sur la réduction des risques et le renforcement de la bonne gestion des ressources, y compris le suivi de la modalité d'exécution nationale. Les délégations ont dit espérer que des ressources supplémentaires seraient affectées aux programmes dans les six pays qui, ensemble, représentent la moitié de la mortalité maternelle dans le monde. Plusieurs délégations ont apprécié les informations fournies sur les contributions du secteur privé au FNUAP et ont salué les partenariats entre le Fonds et des donateurs non traditionnels. Elles ont encouragé le FNUAP à étudier l'expérience et les bonnes pratiques des autres organisations des Nations Unies en matière de mobilisation de fonds.

55. Tout en appréciant le compte rendu sur le plan d'action, une délégation a demandé un état actualisé de chacune des 15 recommandations et a souhaité que l'accent soit davantage mis sur une planification basée sur des données factuelles. Saluant la volonté du Fonds de mettre en place une plus grande transparence et une plus grande redevabilité, la délégation a vivement recommandé que des consultants indépendants soient engagés pour l'examen de l'évaluation à venir, afin d'en garantir l'impartialité. Elle a également plaidé en faveur d'une plus grande transparence en ce qui concerne le budget des programmes mondiaux et régionaux. La délégation a ajouté que la fonction d'évaluation devrait être indépendante des services chargés des programmes afin de préserver l'objectivité et la fiabilité du travail d'évaluation.

56. Plusieurs délégations ont encouragé le FNUAP à continuer à s'investir pleinement dans les préparatifs de la prochaine conférence Rio+20 et ont noté que les questions démographiques devraient avoir leur place dans le document de Rio+20. Ils ont souligné que les questions sociales comme la population et la santé procréative, y compris la planification familiale, étaient des composantes importantes du développement durable, qui est un concept axé sur l'humain.

57. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leurs commentaires encourageants et leur appui au mandat du FNUAP. Il a souligné que l'accent stratégique mis par le Fonds sur la santé sexuelle et procréative, et notamment la planification familiale, répondait aux besoins des pays et était indispensable pour garantir l'autonomie des femmes et des jeunes filles. Il a insisté sur le fait que le FNUAP s'emploie résolument à répondre aux besoins des jeunes. Il a noté que les délégations avaient mis en évidence l'intégration de concepts sociaux et économiques dans le programme d'action pour le développement durable de la conférence Rio+20 et au-delà. Il a indiqué que la voie à suivre consistait à intégrer

la dynamique des populations, de manière globale, dans le document de Rio+20. Il a trouvé encourageants les commentaires du Conseil d'administration relatifs à la collaboration du Fonds avec le secteur privé. Il a également apprécié les observations relatives à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Il a assuré au Conseil que le FNUAP s'occupait tant de la croissance démographique dans les PMA que du déclin démographique dans les autres pays. Il a souligné que la santé sexuelle et procréative et les droits de la procréation concernait toutes les régions du monde. En effet, le FNUAP tient compte de différents aspects de la dynamique des populations, notamment le vieillissement et la migration. Le Fonds poursuit également ses efforts pour prévenir la violence sexiste. Il a fait observer que le Conseil avait félicité le FNUAP d'avoir été en première ligne de l'initiative « Unis dans l'action ». En ce qui concerne la collaboration suivie avec ONU-Femmes, il a noté que récemment, le Directeur exécutif d'ONU-Femmes et lui-même avaient envoyé un courrier à tous leurs bureaux de terrain au sujet de la coopération entre les deux organisations et des domaines dont chacune des deux entités devrait répondre.

58. Le Directeur exécutif a apprécié que les membres du Conseil d'administration aient salué le fait que le budget institutionnel du FNUAP reflète une réduction des coûts administratifs et une augmentation des ressources allouées à la mise en œuvre des programmes. Il a souligné que le FNUAP était résolu à obtenir d'excellents résultats. Il a assuré aux membres du Conseil que le FNUAP utiliserait ses ressources de manière efficiente et travaillerait avec efficacité afin d'obtenir un soutien accru auprès des donateurs traditionnels et non traditionnels. S'agissant du programme mondial et régional, il a noté que le FNUAP donnait déjà suite à différents problèmes évoqués dans l'évaluation interne et s'employait à rationaliser le programme pour rentabiliser au mieux les investissements. Il a indiqué que le FNUAP travaillait en étroite collaboration avec le PNUD et l'UNICEF à l'adoption d'une approche harmonisée du budget intégré. LE FNUAP poursuivra également le dialogue avec le Conseil, ainsi qu'avec le PNUD et l'UNICEF, sur la question du recouvrement des coûts.

59. Le Directeur exécutif a indiqué que la procédure de recrutement du Directeur de la Division des ressources humaines était terminée et que le nouveau Directeur accélérerait le plan pour les ressources humaines, y compris l'attribution des postes vacants. Le Directeur exécutif a noté que pour étudier les problèmes soulevés dans l'évaluation interne, il avait mis sur pied un comité d'audit, qu'il préside et qui se réunit chaque mois. Le FNUAP a également fait appel à une société d'audit mondiale afin qu'elle apporte son concours à l'évaluation des projets exécutés par des entités nationales. Des formations relatives aux modalités d'exécution nationales ont été mises sur pied. Le FNUAP attache une grande importance aux projets exécutés par des entités nationales et s'emploie résolument à aider les pays à gérer leurs programmes de manière plus efficace. S'agissant de l'évaluation et du besoin d'indépendance, il a noté que la Division des services de contrôle interne était l'unité chargée de l'évaluation pour le Fonds et qu'elle était pleinement indépendante. Il a indiqué que cette division avait été renforcée à la suite de la demande du Conseil d'administration. En outre, comme recommandé par le Conseil, le FNUAP a lancé un processus d'examen indépendant de la politique d'évaluation. En conclusion, le Directeur exécutif a assuré aux délégations que le FNUAP maintiendrait un dialogue ouvert et transparent avec le Conseil.

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/3 : Projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013; et la décision 2012/4 : Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP.

VI. Audit et contrôle internes

61. Le Directeur exécutif du FNUAP a exposé les grandes lignes du plan d'action interne visant à donner suite aux recommandations du rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2010 (DP/FPA/2011/5) et garantir que le FNUAP s'acquitte des engagements de son plan stratégique avec efficacité, efficacité et dans le respect total du principe de responsabilité. Soulignant que le respect du principe de responsabilité constitue sa priorité institutionnelle pour le FNUAP, il a indiqué que l'organisation avait accompli des progrès notables pour améliorer la transparence et donner suite aux recommandations de l'audit. Il a explicité les sept domaines de priorité du plan d'action et a signalé qu'une stratégie de communication à l'échelle du Fonds serait mise en œuvre pour accroître la collaboration entre le siège du FNUAP, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Il a en outre donné des détails sur les principales mesures prises pour faire progresser l'organisation, notamment : un meilleur ciblage du plan stratégique; la création d'un comité de suivi des audits; la révision du mémorandum d'accord signé avec ses partenaires d'exécution; la révision du mandat de l'audit de l'exécution nationale des projets; la rationalisation de la gestion et des opérations; et la mise en conformité de l'organisation avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

62. La Directrice adjointe de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a indiqué que les 15 recommandations de la Division des services de contrôle interne avaient été prises en considération dans la redéfinition des priorités du FNUAP et l'élaboration du plan d'action pour traduire ces priorités en termes opérationnels. Certaines actions ont été entreprises et plusieurs doivent encore être mises en œuvre. La Division des services de contrôle interne serait en position de valider la mise en œuvre du plan d'action au cours des prochains 12 à 24 mois. La Directrice adjointe a informé le Conseil d'administration qu'une liste des rapports publiés par la Division était disponible sur son site internet et pouvait être consultée conformément aux décisions et aux directives du Conseil d'administration. Elle a également annoncé que le système de lecture électronique des rapports était désormais opérationnel.

63. En ce qui concerne le plan d'action, une délégation a demandé quels étaient le calendrier, les priorités et les objectifs pour le suivi des recommandations du rapport de la Division sur les activités d'audit et de contrôle internes. Une délégation s'est enquis des changements de relations hiérarchiques et de leurs conséquences sur l'organigramme du FNUAP. Tout en exprimant sa satisfaction quant au fait que le respect du principe de responsabilité constitue une priorité du FNUAP, une délégation a demandé si l'adoption des normes IPSAS avait eu des conséquences directes sur le lancement du plan d'action. La même délégation s'est informée de l'harmonisation entre la Division des services de contrôle interne et le plan d'action et a également demandé où en étaient les enquêtes sur la fraude et les cas suivis.

64. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leurs commentaires et a observé que le plan d'action avait déjà été partagé avec les membres du Conseil

d'administration lors d'une réunion informelle et qu'il était disponible sur le site Internet. Il a indiqué que le Conseil serait tenu au courant de l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action. Il a fait remarquer que l'adoption des normes IPSAS avait été progressive et venait compléter le plan d'action. En outre, le Comité des commissaires aux comptes avait annoncé que le FNUAP avait terminé l'adoption des normes IPSAS. S'agissant de l'organigramme du FNUAP, le Directeur exécutif a noté que les groupes des systèmes d'information portant sur les achats et la gestion feraient désormais rapport au Directeur exécutif adjoint (Gestion) plutôt qu'à la Division des services de gestion. De même, le Groupe juridique fera rapport au Bureau du Directeur exécutif plutôt qu'à la Division des ressources humaines, afin d'éviter tout conflit d'intérêt lors des enquêtes. Il a annoncé la nomination de deux nouveaux directeurs, pour la Division des services de contrôle interne et pour la Division des ressources humaines.

65. La Directrice adjointe de la Division des services de contrôle interne a observé que le plan d'action avait été pris en considération dans les audits et serait entrepris par la Division sur la base du modèle de risque. De plus, les 15 recommandations formulées par la Division dans son rapport antérieur (DP/FPA/2011/5) ont été prises en considération dans le plan d'action. S'agissant de la question relative aux enquêtes sur les cas de fraude, elle a indiqué qu'un système électronique de la fraude ou de la fraude potentielle était en train d'être mis en place. Des informations complémentaires figureraient dans le rapport de la Division, qui serait présenté à la session annuelle de 2012.

VII. Programmes de pays et questions connexes

66. Conformément à la décision 2066/36, les 17 programmes de pays suivants, qui avaient été examinés à la deuxième session ordinaire de 2011, ont été approuvés par le Conseil d'administration selon la procédure d'approbation tacite sans avoir été examinés ni débattus : Cap Vert, Gambie, Malawi, Mozambique, République centrafricaine et Tchad pour la région Afrique; Algérie et Yémen pour les États arabes; Iran (République islamique d'), Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Thaïlande et Viet Nam Pour l'Asie et le Pacifique; et Brésil, Panama, Pérou et République dominicaine pour la région Amérique latine et Caraïbes. En outre, conformément à la décision 2011/40, le Conseil a approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud. Comme prévu dans la décision 2011/40, le Conseil a examiné le descriptif de programme de pays lors d'une consultation informelle préalable à la première session ordinaire de 2012.

67. De nombreuses délégations ont salué la présentation rapide et opportune du programme de pays du Soudan du Sud et ont encouragé une étroite collaboration entre les différentes organisations des Nations Unies participant à une analyse complète de la période de transition. Ils ont insisté sur l'importance de mener des évaluations indépendantes; de recueillir et d'utiliser les enseignements tirés; de définir soigneusement les priorités; d'améliorer la gestion des projets et l'établissement de rapports sur les projets; d'éviter les processus parallèles; de procéder à une planification des interventions d'urgence; de poursuivre les activités d'aide humanitaire et de relèvement; et d'adopter une approche intégrée en ce qui concerne la santé sexuelle et procréative, l'égalité des sexes, et la population et le développement. L'importance de la maîtrise nationale et du renforcement des capacités nationales a été mise en exergue. Les délégations ont encouragé le FNUAP

et les autres organisations des Nations Unies à utiliser les directives et les principes régissant les interventions émanant du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement.

68. Soulignant les défis incommensurables auxquels doit faire face le Soudan du Sud, une délégation a observé que le pays avait le taux de mortalité maternelle le plus élevé au monde et certains des plus mauvais indicateurs de la santé. La délégation a félicité le programme de s'être aligné sur les priorités nationales ainsi que sur les priorités définies dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), notamment dans les domaines importants de la violence sexiste, de la santé procréative et des droits de la procréation. La délégation a estimé que les éléments suivants revêtaient une importance pour la mise en œuvre des programmes : assurer le suivi des priorités conjointes du PNUAD au moyen d'une coordination et d'une collaboration avec d'autres instances des Nations Unies; adapter des solutions souples aux conditions locales; renforcer le bureau de pays; et répondre au besoin de données de référence pour évaluer les progrès et faire rapport des résultats. L'importance d'une bonne coopération avec le secteur de l'aide humanitaire et la nécessité de mettre l'accent sur l'évaluation et l'atténuation des risques dans la planification et la mise en œuvre des programmes ont été soulignées.

69. Les délégations d'Algérie, du Myanmar et du Viet Nam ont remercié le Conseil d'administration pour l'approbation de leurs programmes de pays respectifs. Elles ont apprécié le soutien fourni par le FNUAP et d'autres partenaires et le fait que les programmes reflètent les priorités et les plans nationaux.

70. Le Directeur du Bureau régional du FNUAP pour l'Afrique a remercié les délégations pour leurs commentaires et a observé que la coordination au des Nations Unies au Soudan du Sud était solide. Il a indiqué que la lutte contre la violence sexiste constituait un pan important du programme du FNUAP au Soudan du Sud. Constatant qu'effectivement, certains des indicateurs de la santé au Soudan du Sud comptaient parmi les plus mauvais au monde, il a souligné que l'attention de toutes les instances était nécessaire pour résoudre le problème. Il a reconnu que la définition de priorités était essentielle, eu égard aux nombreux défis auxquels le pays doit faire face. Il a assuré au Conseil d'administration que des mesures seraient prises pour donner suite aux remarques formulées par les membres du Conseil, notamment en ce qui concerne le manque d'informations sur l'évaluation et l'atténuation des risques, les données de référence, et l'évaluation indépendante.

Débat consacré à l'UNOPS

VIII. Déclaration du Directeur exécutif et questions financières, budgétaires et administratives

71. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a présenté la Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS (DP/OPS/2012/1), y compris les annexes 1 et 2, et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion (DP/OPS/2012/2). Il a fait remarquer que ces révisions étaient indispensables pour assurer la conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

72. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif a résumé les réalisations de l'UNOPS en 2011, les activités en cours et les plans à venir. Il a dit qu'il attendait avec impatience de pouvoir travailler en étroite collaboration avec les membres du Conseil en tout au long de l'année 2012, qui serait une année importante pour l'organisation.

73. Évoquant l'année 2011, il a indiqué que l'UNOPS avait été actif sur le terrain en aidant les partenaires à mettre en œuvre plus de 1 000 projets dans les domaines du développement de l'infrastructure, du déminage, de la gestion des centres de santé, du relèvement après un tremblement de terre, de la mise à disposition d'abris pour les victimes d'inondations et de l'organisation d'élections régulières dans de nombreux pays.

74. Ces interventions, a-t-il observé, ont été fructueuses en grande partie grâce aux services de gestion de classe mondiale de l'UNOPS, reconnus pour leur qualité, leur rapidité et leur excellent rapport coût-efficacité. À cet égard, il a souligné que l'UNOPS avait reçu en 2011 la certification de l'International Organization for Standardization (ISO) 9001 et la certification de l'Institut agréé des achats et des approvisionnements pour ses politiques et procédures en matière d'achats. Il a ajouté que l'UNOPS lançait une nouvelle initiative en vue d'obtenir la certification ISO 14001 pour ses systèmes de gestion environnementale, qui lui impose des normes très strictes en matière d'achats et d'infrastructures. Pour d'atteindre cet objectif, l'UNOPS concentre ses efforts sur la réforme de la gestion, la gestion du changement et l'apprentissage, tant individuel qu'institutionnel.

75. Comme indiqué lors de la précédente session du Conseil d'administration, les résultats de l'UNOPS, sur le plan financier, ont été inférieurs aux niveaux record atteints en 2010. Le Directeur exécutif a noté que ce changement était principalement dû à des variations annuelles de la valeur des achats dans les pays à revenu intermédiaire, deux d'entre eux en particulier. Il a fait remarquer, toutefois, que les résultats de l'UNOPS dans les pays les moins avancés et les pays touchés par les conflits ou les catastrophes étaient restés stables ou avaient, dans certains cas, augmenté.

76. À la suite de son adhésion à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI) en octobre 2011, l'UNOPS a été le premier organe des Nations Unies à publier les détails de ses activités au format IATI. Le Directeur exécutif a indiqué que l'UNOPS avait déjà publié des informations sur quelque 1 150 projets, y compris des détails concernant le décaissement de près de 4 millions d'USD. L'UNOPS, a-t-il affirmé, continuerait à œuvrer à une plus grande transparence en géocodant ses projets et en publiant un descriptif des projets et de leurs résultats tout en donnant aux utilisateurs les outils pour comprendre et utiliser les données. L'UNOPS élabore également des modèles uniformisés d'établissement de rapports pour les secteurs d'activité fondamentaux de son mandat, la gestion des contrats et le développement de l'infrastructure.

77. En ce qui concerne le plan stratégique 2010-2013, le Directeur exécutif a indiqué que l'UNOPS lançait un examen à mi-parcours afin d'intégrer les enseignements tirés des deux dernières années et de refléter les décisions du Conseil d'administration, les résolutions de l'Assemblée générale, les observations des partenaires et les modifications du climat politique et économique. L'UNOPS utiliserait l'examen à mi-parcours pour établir le dialogue avec ses partenaires – via

une plateforme d'échange nouvellement créée et des entrevues en face-à-face – afin de déterminer comment ils perçoivent sa valeur ajoutée.

78. Le Directeur exécutif a indiqué que l'UNOPS était prêt à travailler avec le plus grand nombre possible de membres du Conseil pour déterminer la voie à suivre par l'organisation au cours des deux prochaines années, via l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017.

79. Les délégations ont félicité le Directeur exécutif pour sa direction et ont salué les révisions du Règlement et des règles de gestion financière, notant en particulier que l'adoption des normes IPSAS avait aidé l'UNOPS à gérer les ressources de manière plus responsable et à les comparer. Elles ont remercié l'UNOPS pour ses comptes rendus informels réguliers des progrès réalisés et l'ont encouragé à continuer à donner suite aux suggestions du CCQAB.

80. Une délégation a souligné le rôle important que pouvait jouer l'UNOPS dans la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable, étant donné l'appui spécialisé qu'il fournit aux pays au lendemain de catastrophes naturelles pour reconstruire les infrastructures endommagées. L'UNOPS a été encouragé à élargir ce type de services, qui sont particulièrement importants dans le contexte de la promotion du développement durable. Une autre délégation a demandé à l'UNOPS de réintégrer une référence à l'Assemblée générale dans le Règlement financier sur la question des paiements ex gratia. Elle a demandé à l'UNOPS d'harmoniser totalement le Règlement et les règles de gestion financière avec les recommandations formulées par le CCQAB et le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies.

81. Une autre délégation a félicité l'UNOPS pour avoir synchronisé l'adoption des normes IPSAS avec les autres organisations des Nations Unies. Elle a instamment demandé à l'UNOPS de poursuivre ses efforts pour atteindre ses quatre objectifs de contribution de haut niveau traitant de consolidation de la paix et d'intervention humanitaire et l'a encouragé à collaborer avec d'autres partenaires du système des Nations Unies afin de définir des jalons et des systèmes permettant de mesurer sa contribution à l'efficacité du développement.

82. Remerciant les délégations pour leurs commentaires, le Directeur exécutif a souligné que l'organisation avait mis sur pied un système de présentation des résultats en vue de mettre en évidence les résultats et les indicateurs permettant de suivre l'évolution des quatre objectifs de haut niveau. Il a réaffirmé que l'UNOPS intervenait en fonction des besoins et n'acceptait que les projets qui servaient la réalisation des quatre objectifs de haut niveau. Il a conclu en remerciant les délégations pour la confiance qu'ils avaient placée en sa gestion de l'organisation.

83. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a à son tour formulé une demande technique par rapport à la demande d'approbation des paiements ex gratia par le Conseil d'administration. Il a expliqué que dans le contexte des Nations Unies, il y avait des situations dans lesquelles malgré l'absence d'un contrat juridiquement contraignant, le Directeur exécutif pouvait autoriser un paiement pour des raisons d'ordre purement moral. Les catastrophes naturelles et les attaques terroristes sont le type même d'événements pour lesquels des paiements ex gratia sont effectués. Il a toutefois fait remarquer que l'UNOPS n'avait effectué aucun paiement de ce type au cours des six dernières années, et avait en fait cherché à en réduire l'utilisation.

Toutefois, les décisions d'effectuer ce type de paiement se prenant dans l'urgence, il est impossible de les faire approuver par le Conseil.

84. S'agissant de la réserve pour la croissance et l'innovation, il a noté que le terme « réserve » était trompeur. S'il est techniquement un « fonds », l'UNOPS s'est vu contraint de modifier la terminologie pour adhérer aux règles IPSAS. Il a assuré les membres du Conseil d'administration qu'il n'avait nullement l'intention de créer une nouvelle réserve en plus de la réserve opérationnelle, mais qu'il utiliserait la réserve existante. Il a expliqué que dans le cadre de l'excédent de la réserve opérationnelle, il pourrait y avoir des cas dans lesquels l'UNOPS devrait investir dans des activités de croissance et de développement.

85. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/5 : Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS.

Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS

IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

86. Le Directeur exécutif du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 2008-2009 : état de l'application des recommandations (DP/FPA/2012/5). L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport du PNUD sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2008-2009 (DP/2012/4). Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté le rapport de l'UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2008-2009 (DP/OPS/2012/3).

87. Dans une déclaration conjointe, plusieurs délégations ont félicité le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour leurs rapports instructifs et pour avoir mis en œuvre beaucoup des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ils ont exprimé leur confiance quant au fait que le reste des recommandations seraient mises en œuvre. Les délégations ont souligné l'importance de donner suite aux recommandations liées aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui selon elles donnera une idée satisfaisante de la situation financière des organisations.

Fonds des Nations Unies pour la population

88. Les délégations se sont félicitées de la volonté du FNUAP de donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les efforts entrepris pour s'attaquer aux raisons profondes pour lesquelles l'opinion d'audit pour 2008-2009 a été assortie de réserves. Elles ont observé, en particulier, que les 13 recommandations liées à l'exécution nationale avaient été mises en œuvre dès le mois d'août 2011. Elles ont salué la présentation en temps voulu des rapports d'audit de l'exécution nationale. Notant que ceci était à porter au crédit d'une société d'audit extérieure, elles ont demandé comment le FNUAP avait l'intention de maintenir l'élan, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et des connaissances du personnel. Les délégations ont demandé au FNUAP de tenir le

Conseil d'administration informé des efforts déployés par le Fonds pour remédier aux causes profondes par l'intermédiaire des rapports annuels de la Division des services de contrôle interne. Elles ont également demandé que le conseil soit tenu informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'audit sur le renforcement de la redevabilité et de la gestion ainsi que dans l'application des normes IPSAS. Les délégations ont félicité le FNUAP pour son rapport clair et transparent, y compris le regroupement des recommandations autour de catégories de risque. Une délégation a noté avec satisfaction que donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes était une priorité au plus haut niveau du FNUAP et que l'organisation avait donné suite à un plus grand nombre de recommandations qu'auparavant. La délégation a salué la trajectoire globalement positive du rapport. Elle s'est enquis du type de formation dispensée au personnel sur la conduite des audits des projets d'exécution nationale. Elle s'est félicitée de l'adoption des normes IPSAS, qui permettra une mise en œuvre plus efficace des programmes.

89. Le Directeur exécutif du FNUAP a remercié les délégations pour leurs commentaires. Il a expliqué que les dispositions prises avec la société d'audit mondiale visait à garantir le renforcement des capacités sur le terrain à la fois du personnel du FNUAP et des partenaires d'exécution du Fonds, notamment en ce qui concerne le respect des procédures, des politiques et des délais. Il a noté que bon nombre des problèmes du passé provenaient d'une mauvaise documentation et du non-respect des délais. Il a souligné que lorsqu'il avait pris ses fonctions en tant que Directeur exécutif du FNUAP, il était communément admis au sein du Fonds que si un partenaire ne se conformait pas au cadre de responsabilisation du FNUAP, le Fonds ne travaillerait pas avec eux. La société d'audit mondiale avait été engagée pour trois ans, étant donné que les partenaires d'exécution du Fonds en étaient à différents stades de développement. Notant que le FNUAP avait révisé le mémorandum d'accord avec les partenaires d'exécution, il a indiqué que le cadre de gouvernance plus solide renforçait le message de respect du principe de responsabilité transmis aux partenaires d'exécution. De même, il a été demandé aux bureaux de pays du FNUAP d'entreprendre un examen et une analyse systématiques visant à évaluer la capacité de travail des partenaires d'exécution, et il a été précisé que le plus important était la qualité du travail sur le terrain et non le nombre de partenaires. Faisant référence aux normes IPSAS, il a observé que le FNUAP était en conformité avec ces normes depuis janvier 2012 et que les états financiers du Fonds publiés en janvier 2012 le seraient également. Il a souligné que le FNUAP était résolu à donner une suite énergique à toutes les recommandations en suspens de l'audit. Il a noté que certaines n'étaient pas encore appliquées soit en raison de leur complexité, soit parce leur mise en œuvre dépasse le cadre du FNUAP et de ses institutions sœurs des Nations Unies. Il a assuré au Conseil d'administration que toutes les questions soulevées lors de l'audit étaient prises en considération et qu'une dynamique avait été créée au sein du FNUAP pour aborder les problèmes encore en suspens de manière proactive (plutôt que réactive).

Programme des Nations Unies pour le développement

90. Plusieurs délégations ont salué les améliorations apportées par le PNUD à la gestion des recommandations de l'audit et ont félicité l'organisation pour son système de suivi, qui a été reconnu comme une pratique exemplaire. Ils ont beaucoup apprécié les progrès accomplis par le PNUD dans la mise en œuvre de ses

dix priorités arrêtées à partir des résultats de l'audit, notant toutefois qu'il restait davantage à faire pour donner suite à la priorité N° 2 relative à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes. À cet égard, elles ont demandé un complément d'information sur la manière dont le PNUD évaluerait l'impact des améliorations sur la qualité des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), des programmes de pays et des plans de travail intégrés. Notant les progrès accomplis dans le cadre de la priorité N° 3 sur la gestion des achats, elles ont demandé un bilan de l'impact des améliorations dans le domaine de la fonction d'enquête et des mécanismes de lutte contre la fraude dans le rapport d'audit annuel à la session annuelle de 2012.

91. Les délégations ont souhaité savoir où en étaient les recommandations en suspens, et en particulier si elles seraient appliquées d'ici à mars 2012. À cet égard, elles ont demandé des informations supplémentaires sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi que la raison pour laquelle le PNUD pourrait ne pas être en mesure de récupérer la totalité des montants dus, une conclusion tirée de l'examen des soldes antérieurs. Félicitant le PNUD pour la mise en œuvre des normes IPSAS et son investissement dans la formation du personnel, elles se sont réjouies de recevoir le module d'information externe IPSAS. En conclusion, elles ont encouragé le PNUD à envisager, à l'avenir, l'inclusion de références explicites à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes dans la liste des dix priorités d'audit.

92. L'Administratrice associée du PNUD, remerciant les délégations pour leurs commentaires, a précisé que la liste des dix priorités était basée sur des auto-évaluations. Elle a ensuite expliqué que le PNUD ne s'était pas attribué une note plus élevée principalement parce qu'il cherchait à placer la barre plus haut pour ses propres performances en tant qu'organisation dans les deux domaines concernés. Les faits montrent clairement que le PNUD a agi; toutefois, sans perspective d'impact à long terme, l'organisation ne peut pas affirmer avec certitude que les mesures prises ont fait une différence au niveau de la mise en œuvre. Elle a ajouté que ces notes seraient réexaminées lorsque le Comité des commissaires aux comptes aurait mis un point final à son rapport d'audit pour l'exercice biennal 2010-2011.

93. Sur la question de la gestion des programmes et des projets, l'Administratrice associée a souligné que le renforcement des capacités et des performances du PNUD dans sa gestion des résultats des activités du développement était un processus à long terme qui nécessitait une attention de tous les instants. En ce qui concerne la conception, le suivi et l'évaluation des projets, elle a indiqué qu'au niveau des pays, sur la base de l'analyse des forces, des faiblesses, des perspectives et des menaces, le PNUD était déterminé à tourner la page et à exploiter ses avantages comparatifs pour répondre aux besoins des pays. De cette manière, il pourrait abandonner les domaines d'intervention dans lesquels il ne dispose pas d'un avantage comparatif, ce qui lui permettrait de concentrer son action de manière plus stratégique sur le changement en profondeur, dans le cadre duquel les trois critères régissant les interventions menées au titre des programmes sont la possibilité de les transposer à plus grande échelle, la possibilité de les reproduire, et leur capacité à éclairer les politiques. Ce changement culturel signifie que même si un projet est important pour un pays, le PNUD se bornerait à assister les autres partenaires tout en concentrant ses efforts dans les domaines dans lesquels il dispose d'un avantage comparatif clair. Gardant ceci à l'esprit, le PNUD a encouragé ses bureaux de pays à utiliser ATLAS pour la gestion des programmes. Elle a observé que le PNUD

travaillait à l'élaboration d'un mécanisme plus efficace pour le contrôle de la qualité des programmes et des projets. À cet égard, elle a dit que les systèmes de contrôle de la qualité existants au PNUD étaient complexes et que des processus plus simples étaient en cours d'élaboration.

94. À la lumière des différentes mesures mentionnées dans la déclaration de l'Administratrice associée, le PNUD est convaincu qu'avec le temps, ces mesures, associées à des efforts constants de renforcement des compétences et de révision des systèmes, permettraient d'améliorer la qualité de la conception des projets et des programmes ainsi que leur suivi et leur évaluation.

95. L'Administratrice associée a précisé que des progrès importants avaient été accomplis dans le cadre du plan d'action du PNUD en matière d'achats, qui a été approuvé par le Groupe d'appui à la performance de l'organisation et vise à changer l'approche du PNUD en matière d'achats. Elle a par exemple souligné que l'organisation avait jusqu'à présent suivi une méthode unique pour la délégation de pouvoir, des exceptions étant appliquées sur une base ad hoc. Désormais, toutefois, le PNUD s'orientait vers une méthode différente, commençant par évaluer et noter les capacités au niveau de la mise en œuvre sur le terrain et déterminant ensuite seulement quel était le niveau de pouvoir requis pour les opérations d'achat. Le PNUD ne veut pas se contenter de contrôler le risque, mais le gérer.

96. Elle a fait observer que le PNUD attachait une importance croissante aux capacités et aux performances des bureaux (y compris le nombre de fonctionnaires chargés des achats) lorsqu'il accorde des niveaux plus élevés de délégation de pouvoir pour les activités d'achat. Le PNUD a l'intention d'intégrer la planification des programmes, des projets et des achats pour obtenir un meilleur rapport coût-efficacité sans imposer de charge de travail supplémentaire aux bureaux de pays.

97. En conclusion, elle a souligné que la qualité de la coordination au sein du système des Nations Unies et le PNUAD bénéficiaient de l'accent mis sur le développement de mécanismes plus efficaces de contrôle de la qualité des programmes. Pour sa part, elle a noté que le PNUD avait mis au point un cadre de résultats basé sur le modèle du PNUAD et qui tient compte de la contribution apportée par le PNUD aux résultats du PNUAD.

98. L'Administrateur assistant adjoint du Bureau de la gestion du PNUD, évoquant le financement de l'assurance maladie après la cessation de service, a indiqué que le passif total, sur la base de l'évaluation la plus récente, était de 463 millions de dollars. Il a noté que sur une période de 11 ou 12 ans, le PNUD avait déjà fourni 429 millions d'USD, laissant un solde de 43 millions d'USD, pour lequel le PNUD était en train de créer un plan de financement qui serait prêt dès qu'il aurait reçu les résultats de l'évaluation la plus récente, dans le courant du mois. Ce plan permettrait au PNUD de garantir que les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service soient intégralement financés.

99. S'agissant des recommandations de l'audit liées à l'assurance maladie après la cessation de service, qui sont au nombre de cinq, il a noté, en ce qui concerne la première, que grâce à l'adoption des normes IPSAS le PNUD provisionnerait la totalité des engagements. En ce qui concerne la deuxième recommandation, portant sur le financement, il a réitéré sa déclaration sur le plan de financement pour les sommes encore dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. En ce qui concerne la troisième, la publication des données qui concernent les

engagements relatifs aux congés et les autres engagements, il a dit que le PNUD élaborait un plan de financement qui serait bouclé avec l'adoption des normes IPSAS. À cet égard, il a noté que le passif total serait publié dans le bilan à partir de 2012. En ce qui concerne l'argent investi pour couvrir les engagements au titre de l'assurance maladie après cessation de service, il a répété que le PNUD avait déjà mis de côté une somme d'argent considérable.

100. Sur la question de savoir pourquoi le PNUD n'était pas en mesure de récupérer les montants dus, il a souligné que les sommes en question remontaient à près de 25 ans et avaient traversé quatre générations de systèmes, avec parfois des pertes d'information en chemin. Il a noté que le PNUD avait été en mesure de régler de nombreux soldes interinstitutions. Il a indiqué que le PNUD avait commencé avec 200 millions d'USD de soldes non réglés, qui aujourd'hui avaient été ramenés à 18 millions d'USD. Le PNUD n'a pas été en mesure de fixer des crédits pour certaines institutions en raison de discussions en cours et d'un manque d'informations requises. Dans un certain nombre de cas, le PNUD n'a pas été en mesure de récupérer des sommes parce que le financement était lié aux projets.

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

101. Les délégations se sont félicitées des progrès accomplis par l'UNOPS, notant en particulier ses efforts en matière de stratégies d'atténuation des risques et sa publication d'un manuel des achats révisé reflétant des principes essentiels tels que la transparence et la concurrence efficace. Elles ont salué la publication sur le site Internet de l'UNOPS des plans d'achats de plus de 50 000 USD. Elles ont demandé davantage d'informations sur les procédures d'achat, en particulier celles qui sont suivies lors des appels d'offres et pour le traitement des réclamations des fournisseurs et des acheteurs. Félicitant l'UNOPS pour la mise en œuvre des normes IPSAS, elles ont souhaité en savoir davantage sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés au cours du processus.

102. Le Directeur général adjoint de l'UNOPS a réagi à deux questions du Conseil d'administration relatives aux politiques conformes aux normes IPSAS et aux soumissions des fournisseurs. En ce qui concerne les politiques, il a souligné que bien que les normes IPSAS soient ciblées à un très haut niveau et ne fournissent pas énormément de détails, l'UNOPS travaille en étroite collaboration avec le Comité des commissaires aux comptes pour interpréter correctement les normes dans le contexte des activités de l'UNOPS. Sur la question de l'impact financier, il a indiqué que l'UNOPS ne connaîtrait avec certitude l'impact de l'application des normes IPSAS dans la gestion des transactions que vers la fin de l'année 2012. En ce qui concerne les rapports financiers, il a affirmé que l'UNOPS se conformerait pleinement à toutes les exigences relatives à l'obligation de publication et d'établissement de rapports. En ce qui concerne les divergences dans l'application des normes entre les différentes organisations, il a dit que l'harmonisation des systèmes d'établissement de rapports entre les agences restait un défi que les trois organisations abordaient de manière coordonnée. S'agissant de l'analyse coûts-bénéfices, l'UNOPS a cherché à réduire au minimum l'impact financier de la mise en œuvre des normes et avait décidé de mettre en place des politiques conformes aux normes en interne plutôt que de faire appel à des consultants extérieurs, afin de garantir la viabilité à long terme et la connaissance institutionnelle.

103. En ce qui concerne les appels d'offre, il a indiqué que l'UNOPS était la première organisation des Nations Unies à avoir instauré, en 2009, un système indépendant pour traiter les réclamations des fournisseurs. Grâce à ce système, ces réclamations ont pu être traitées non pas par l'unité administrative de l'UNOPS ou par d'autres membres du personnel impliqués dans la procédure, mais par une unité totalement indépendante. Dans les cas les plus graves, les réclamations peuvent être traitées par des entités extérieures indépendantes. Il a noté que si elles pouvaient parfois sembler fastidieuses, ces procédures étaient justifiées par la volonté de l'UNOPS de mettre en place une plus grande transparence.

Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

104. Le Directeur du Comité des commissaires aux comptes a remercié le Conseil d'administration de lui donner la parole. Il a noté que la mise en œuvre des recommandations du Comité témoignait incontestablement du sens des responsabilités du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et indiquait clairement que ces organisations étaient en mesure d'accroître leur efficacité et de gérer les risques qui se posaient lors de la mise en œuvre des programmes. Il a noté avec satisfaction que le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/66/139) indiquait que des progrès sensibles avaient été accomplis par les trois organisations. Il a ajouté que le Comité des commissaires aux comptes procéderait à son examen final en avril/mai 2012, et qu'il espérait que la totalité des recommandations seraient mises en œuvre. S'agissant de l'application des normes IPSAS, il a précisé que le Comité avait énormément travaillé avec les trois organisations sur leurs plans, leurs politiques et les changements requis. Il a observé que le Comité vérifierait la procédure d'application des normes IPSAS ultérieurement et partagerait les résultats de son évaluation avec le Conseil d'administration. En ce qui concerne l'opinion d'audit assortie de réserves reçue plus tôt par le FNUAP, il a indiqué que le comité avait beaucoup travaillé avec le FNUAP pour donner suite aux recommandations relatives à l'audit de l'exécution nationale des projets. Il a remercié le Directeur exécutif du FNUAP d'avoir pris des mesures décisives dans ce domaine et a indiqué que des améliorations sensibles avaient été observées. L'audit 2011 de l'exécution nationale des projets serait entrepris plus tard. D'ici là, il a affirmé que les signes étaient positifs et qu'il espérait que le FNUAP maintiendrait ses efforts pour garantir que les avancées se traduisent par des résultats tangibles en 2011 et au-delà.

105. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/6 : Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009.

X. Rapport au Conseil économique et social

106. Au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a présenté le rapport conjoint de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social (E/2012/5).

107. Une seule délégation a pris la parole et a souligné l'importance du rapport (E/2012/5) pour le suivi des résolutions adoptées par l'Assemblée générale en 2007, notamment la résolution 62/208. Notant que le rapport jouait un rôle déterminant dans le contexte de la préparation de l'examen quadriennal complet des activités

opérationnelles de développement de l'ONU, la délégation a demandé au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS quels éléments des orientations reçues en 2007 étaient toujours valables et lesquels devaient être renforcés dans les recommandations à venir. Notant l'importance de faire le point avec réalisme, la délégation a demandé quelles recommandations devaient être réexaminées afin de déterminer si elles étaient dépassées ou trop complexes pour être mises en pratique. Sur la question essentielle du financement, la délégation a exprimé son inquiétude quant au déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources et a souligné que le financement des activités de base était indispensable pour préserver la neutralité, l'universalité et le multilatéralisme de l'appui des Nations Unies. La délégation a exprimé sa préoccupation quant aux difficultés d'harmonisation des pratiques de fonctionnement mentionnées dans le rapport. La délégation a souligné l'importance d'une coordination stratégique dans l'ensemble du système des Nations Unies dans tous les domaines clés, particulièrement en ce qui concerne l'égalité entre les sexes, la coopération Sud-Sud et la transition du relèvement au développement.

108. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a noté que les trois organisations avaient formulé des commentaires (dans le document E/2012/5) sur les enseignements tirés au cours des trois dernières années lors de la mise en œuvre de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. Convenant que les ressources de base étaient essentielles au maintien de l'universalité, de la neutralité et de l'indépendance du financement, il a souligné qu'il était indispensable de rester souple pour répondre aux besoins des États Membres. S'agissant de l'orientation des Nations Unies pour l'avenir, il a observé qu'une réflexion en profondeur était indispensable dans des domaines tels que les interventions dans les pays à revenu intermédiaire et l'évaluation, notamment dans le contexte de l'initiative « Unis dans l'action ». Faisant référence à la discussion en cours sur l'infrastructure d'évaluation à l'échelle de l'organisation, il a souligné l'importance de trouver le bon équilibre entre indépendance et apprentissage, et a plaidé instamment pour un accroissement de l'investissement dans les activités d'apprentissage. Mettant en évidence une question à examiner à l'occasion de l'examen quadriennal complet, il a attiré l'attention sur la forte croissance actuellement observée dans les pays à revenu intermédiaire et le potentiel de nouvelles ressources de développement, et a demandé si le système des Nations Unies devait modifier ses méthodes de mobilisation des ressources, notamment en perfectionnant les instruments existants, sans pour autant abandonner les ressources traditionnelles.

109. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des ressources et des affaires extérieures du PNUD a souligné l'importance des commentaires formulés et des questions relatives à la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et a suggéré que ces questions soient abordées sous un autre point de l'ordre du jour, qui laisserait davantage de temps au débat. Elle a noté que la délégation avait mentionné un certain nombre de points essentiels sur lesquels le PNUD est en train de débattre avec des membres du groupe des Nations Unies pour le développement et des États Membres en vue de l'examen quadriennal complet. Parmi ces points, elle a relevé la direction, la crédibilité, le rôle, la pertinence et les performances des équipes de pays des Nations unies et du système de développement des Nations Unies aux niveaux national et mondial, ainsi que les besoins en ressources et le niveau de volonté politique derrière le système de coordination. S'agissant du financement, elle a fait remarquer que le déséquilibre entre les ressources de base et les autres

ressources n'était plus une tendance mais une situation à long terme pour laquelle une solution viable devait encore être trouvée. Ces questions sont fondamentales, a-t-elle indiqué, et touchent à l'appui politique et aux possibilités pour le système des Nations Unies d'honorer ses promesses en matière de neutralité et d'impartialité de manière crédible. Les discussions doivent être abordées dans le contexte des nouvelles tendances de développement accompagnant la nouvelle architecture de changement, comme reflété dans le contexte de l'après-Busan, tendances définies par les nouvelles réalités dans lesquelles le système des Nations Unies doit trouver son rôle. En ce qui concerne le rapport lui-même, le PNUD a souhaité mettre en exergue les avancées survenues dans le domaine du renforcement des capacités et de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Elle a conclu que les préparatifs de l'examen quadriennal complet fournissaient le contexte idéal pour examiner ces questions plus avant.

110. Le Directeur du Bureau pour l'Amérique du Nord de l'UNOPS, faisant référence à des lignes directrices antérieures, a affirmé que l'UNOPS était bien placé pour répondre. Il a insisté sur le fait que l'UNOPS était, et resterait dans un avenir proche, une organisation fonctionnant sur la base de projets et autofinancée, et reconnue comme une ressource centrale pour l'infrastructure et les achats au sein du système des Nations Unies. Comme il a été démontré lors de la session du Conseil d'administration, l'UNOPS s'est montré réactif aux demandes de changement des partenaires. Il a assuré aux membres du Conseil que l'UNOPS était très actif au sein des équipes de pays des Nations Unies dans les pays dans lesquels il était présent, soulignant que l'organisation était particulièrement présente et active dans les situations de catastrophes naturelles et de postconflit.

111. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/7 : Rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS.

XI. Questions diverses

112. Les réunions d'information/consultations suivantes ont été menées :

- a) Consultation conjointe PNUD/ FNUAP et UNOPS sur le plan conçu pour parvenir à la transparence complète en matière de communication de rapports d'audit interne;
- b) Séance d'information UNOPS sur les préparatifs de Rio+20 : Infrastructure et développement durable;
- c) Séance d'information conjointe PNUD/ FNUAP et UNICEF sur les échéances pour l'examen et l'analyse des taux harmonisés de recouvrement des coûts;
- d) Consultation sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public au PNUD;
- e) Réunion d'information par le Directeur exécutif du FENU sur les résultats préliminaires 2011 du FENU et ses perspectives pour 2012-2013.